

Communiqué du 2 juillet 2025

Conservatoires : la FNCC dénonce la baisse des crédits

Le ministère de la Culture vient d'annoncer une diminution importante des crédits aux Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et Danse de Paris (-1797000€) et de Lyon (-789000€).

Des conséquences lourdes pour les conservatoires nationaux

Rappelons que le système des conservatoires français tel que nous le connaissons aujourd'hui résulte d'un plan souhaité par le ministre André Malraux et mis en place par Marcel Landowski alors directeur de la musique au ministère de la Culture en 1967 pour améliorer l'enseignement artistique français en s'inspirant du modèle allemand.

Cette baisse de budget – effet de la diminution du programme « Transmission des savoirs et démocratisation » – aura des conséquences directes dès la rentrée prochaine. Au Conservatoire de Lyon, seuls neuf étudiants par an pourront être formés au Diplôme d'Etat et le concours au Certificat d'Aptitude n'aura plus lieu que tous les deux ans pour la musique et tous les trois ans pour la danse.

Des inquiétudes quant aux conservatoires territoriaux et aux écoles associatives

Les collectivités territoriales, représentées par les élu.es à la FNCC, souhaitent rappeler les besoins importants d'enseignants formés pour les établissements d'enseignement artistique que ce soit pour les conservatoires territoriaux ou les écoles associatives. Les difficultés de recrutement sont réelles aujourd'hui et on ne peut accepter de diminuer la formation d'enseignants diplômés sur le territoire.

Dans le même temps, certaines Directions régionales des affaires culturelles ont déjà annoncé une diminution des subventions aux Conservatoires à rayonnement régional et aux Conservatoires à rayonnement départemental. D'autres Régions sont en attente de notification pour les aides allouées aux établissements.

Les élu.es de la FNCC, très attachés au bon fonctionnement de leurs structures qu'ils financent très largement, ne peuvent se satisfaire de ces désengagements successifs de l'Etat et attirent l'attention sur les impacts négatifs de ces décisions sur le fonctionnement des conservatoires et écoles d'enseignement artistique.

La FNCC

Contact presse : Noémie Picard – noemie.picard@fncc.fr